

**ARRÊTÉ N°SU2024/39 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté n°SU2024/38 du 19 janvier 2024 portant composition de la commission des habilitations à diriger des recherches (HDR) de l'UFR de Physique ;

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Valia VOLIOTIS, présidente de la commission des HDR de l'UFR de physique, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de Sorbonne Université et dans la limite de ses attributions, les actes suivants concernant l'HDR :

- L'acte de désignation des rapporteurs ;
- L'acte de désignation du jury ;
- L'acte de la présentation en soutenance ;
- L'acte d'autorisation d'inscription en HDR.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valia VOLIOTIS, délégation est donnée à Madame Emily LAMOUR et à Monsieur Alberto BRAMATI, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de Sorbonne Université, les actes mentionnés à l'article 1.

**Article 3**

Tout document signé, en application de cette délégation de signature doit comporter, sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa fonction.

**Article 4**

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 19 janvier 2024

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

